



Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Farnham, tenue le 5 décembre 2016 à 19 h dans la salle du conseil de l'hôtel de ville à Farnham, à laquelle étaient présents M^{me} et MM. les conseillers André Claveau, Pauline Mercier, Jean Lalande, Vincent Roy et Rico Laguë, sous la présidence du maire, M. Josef Hüsler, formant quorum. Étaient également présents M. François Giasson, directeur général et M^{me} Marielle Benoit, greffière.

Première période de questions

Deux des dix-neuf personnes présentes posent des questions sur le sujet suivant :

- Sujet 7 - Adoption du *Règlement 506 concernant la gestion des réseaux d'aqueduc et d'égout* - Achat de compteurs d'eau, frais des compteurs d'eau, obligation d'installation de compteurs en milieu résidentiel, position de l'Union des Municipalités du Québec sur l'installation de compteurs d'eau, gestion des compteurs d'eau au privé.

2016-448 Adoption de l'ordre du jour

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant les points suivants :

43. Marché de solidarité de Cowansville - Pacte Brome-Missisquoi
44. Embauche d'un opérateur au Service des travaux publics (Département A - Service de traitement des eaux)

Procès-verbaux

2016-449 Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 7 novembre 2016

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance tenue le 7 novembre 2016 a été remise à chacun des membres du conseil au moins la veille de la séance;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que la greffière soit dispensée de faire la lecture du procès-verbal de la séance tenue le 7 novembre 2016.

QUE ledit procès-verbal soit adopté tel que présenté.

Réglementation

2016-450 *Règlement 505 décrétant des travaux de réfection de voies publiques et pourvoyant à un emprunt de 3 179 600 \$ pour en acquitter le coût - Certificat de la procédure d'enregistrement*

Le certificat de la greffière relatif à la journée d'enregistrement du 30 novembre 2016 est déposé. Cinquante-quatre signatures ont été reçues.



2016-451 ***Règlement décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2017 - Avis de motion***

M. Rico Laguë donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2017*.

Dispense de lecture du règlement est demandée puisqu'une copie du projet de celui-ci a été remise à tous les membres du conseil municipal aux fins de la présente séance.

2016-452 ***Règlement décrétant un programme de revitalisation pour certains secteurs de la Ville de Farnham et l'octroi de subventions de taxes en vue de la construction de bâtiments résidentiels pour l'année 2017 - Avis de motion***

M. Jean Lalande donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement décrétant un programme de revitalisation pour certains secteurs de la Ville de Farnham et l'octroi de subventions de taxes en vue de la construction de bâtiments résidentiels pour l'année 2017*.

Dispense de lecture du règlement est demandée puisqu'une copie du projet de celui-ci a été remise à tous les membres du conseil municipal aux fins de la présente séance.

2016-453 ***Règlement décrétant l'imposition des taxes et compensations afférentes pour l'exercice financier 2017 - Avis de motion***

M. André Claveau donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement décrétant l'imposition des taxes et compensations afférentes pour l'exercice financier 2017*.

Dispense de lecture du règlement est demandée puisqu'une copie du projet de celui-ci a été remise à tous les membres du conseil municipal aux fins de la présente séance.

2016-454 ***Adoption du Règlement 506 concernant la gestion des réseaux d'aqueduc et d'égout***

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 7 novembre 2016;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que le *Règlement 506 concernant la gestion des réseaux d'aqueduc et d'égout* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2016-455 ***Adoption du Règlement 458-13 modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone H3-122)***

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;



CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 3 octobre 2016;

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de règlement a été adopté le 3 octobre 2016;

CONSIDÉRANT que l'assemblée de consultation a été tenue le 7 novembre 2016;

CONSIDÉRANT qu'un second projet de règlement a été adopté le 7 novembre 2016;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande n'a été reçue;

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë

ET RÉSOLU unanimement que le *Règlement 458-13 modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone H3-122)* soit adopté suivant sa forme et teneur.

Administration générale, greffe et affaires juridiques

2016-456 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil

Sont déposées les déclarations d'intérêts pécuniaires de tous les membres du conseil.

2016-457 Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux - Registre

Est déposé le registre tenu en vertu du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Farnham. Celui-ci ne contient aucune mention.

2016-458 Code d'éthique et de déontologie des employés - Registre

Est déposé le registre tenu en vertu du Code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Farnham. Celui-ci contient une mention.

2016-459 Nomination des maires suppléants pour l'année 2017

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement qu'au cours de l'année 2017, les conseillers agiront à titre de maire suppléant comme suit :

Mois	Conseiller
Janvier	M. André Claveau
Février	M. André Claveau
Mars	M ^{me} Pauline Mercier
Avril	M ^{me} Pauline Mercier
Mai	M. Jean Lalande
Juin	M. Jean Lalande
Juillet	M. Vincent Roy
Août	M. Vincent Roy
Septembre	Conseiller district 5
Octobre	Conseiller district 5



Mois	Conseiller
Novembre	Conseiller district 6
Décembre	Conseiller district 6

2016-460 Union des Municipalités du Québec - Renouveau d'adhésion

Document : Facture de l'Union des Municipalités du Québec datée du 17 octobre 2016.

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham renouvelle son statut de membre de l'Union des Municipalités du Québec pour l'année 2017, incluant le Carrefour du capital humain, au coût de 11 995,40 \$, incluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée aux postes budgétaires 02-160-00-416 et 02-110-00-494.

2016-461 Pacte Brome-Missisquoi

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham dépose une demande d'aide financière dans le cadre du Pacte Brome-Missisquoi 2017, laquelle portera sur le circuit patrimonial et la mise en valeur de cloches.

QUE la trésorière, ou en son absence le trésorier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.

2016-462 Carrefour jeunesse emploi des Cantons de l'Est - Pacte Brome-Missisquoi

Document : Lettre du Carrefour jeunesse emploi des Cantons de l'Est datée du 17 novembre 2016.

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham appuie, sans contribution financière, le projet du Carrefour jeunesse emploi des Cantons de l'Est dans le cadre du Pacte Brome-Missisquoi 2017.

2016-463 Jeunes entreprises Haute-Yamaska - Pacte Brome-Missisquoi

Document : Lettre de Jeunes entreprises Haute-Yamaska datée du 23 novembre 2016.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham appuie, sans contribution financière, le projet de Jeunes entreprises Haute-Yamaska dans le cadre du Pacte Brome-Missisquoi 2017.



Finances municipales

2016-464 Comptes à payer et état des revenus et dépenses au 1^{er} décembre 2016

Documents : Listes de chèques et état des revenus et dépenses au 1^{er} décembre 2016.

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que les factures faisant partie des listes de chèques ci-dessous soient approuvées et payées, ou le paiement ratifié, selon le cas :

Déboursés payés d'avance pour un montant total de 376 693,34 \$.

Comptes à payer pour un montant total de 297 700,86 \$.

QUE l'état des revenus et dépenses au 1^{er} décembre 2016 soit approuvé.

QUE le compte de dépenses de M^{me} Pauline Mercier soit approuvé.

2016-465 Transferts budgétaires

Document : Dossier de la trésorière daté du 29 novembre 2016.

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal autorise les transferts budgétaires suivants :

Objet	De	À	Montant
Administration			
Honoraires juridiques	01-211-60-000 Revenus de taxes	02-190-00-412	35 500 \$
Service de sécurité incendie			
Entretien machinerie et outillage	01-234-26-000 Revenus pinces de désincarcération	02-220-10-526	3 500 \$
Autres		02-220-00-419	2 200 \$
Essence, huile et diesel		02-220-10-631	2 000 \$
Assurances		02-220-10-424	1 300 \$
Entretien véhicules		02-220-10-525	1 000 \$
Frais de déplacement		02-220-00-310	700 \$
Service des loisirs, culture et tourisme			
Aréna - Entretien immeuble	01-233-13-000 Droits mutations immobilières	02-701-30-522	5 000 \$
Aréna - Entretien machinerie et outillage		02-701-30-526	2 500 \$
Aréna - Articles de quincaillerie		02-701-30-641	800 \$
Piscine - Entente Ville de Saint-Césaire		02-701-42-959	2 900 \$
Parcs et terrains - Location de machinerie et outillage		02-701-51-516	2 200 \$
Parcs et terrains - Essence, huile et diesel		02-701-51-631	800 \$



Objet	De	À	Montant
Service des loisirs, culture et tourisme - Suite			
Bibliothèque - Autres	01-233-13-000 Droits mutations immobilières	02-702-30-639	2 100 \$
Centre d'arts - Entretien immeuble		02-701-20-522	1 200 \$
Administration - Téléphone		02-701-10-331	900 \$

2016-466

Contrat de soutien des logiciels financiers

Document : Dossier de la trésorière daté du 4 novembre 2016.

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT qu'aucune autre compagnie ne peut assurer le support des logiciels financiers de la compagnie ACCEO solutions inc. utilisés par la Ville de Farnham;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que le contrat de soutien des logiciels financiers (Incluant les mises à jour et les suivis) soit octroyé à la compagnie ACCEO solutions inc. pour une période de cinq ans, à compter du 1^{er} janvier 2017.

QUE ledit contrat sera de 23 122,64 \$, excluant les taxes pour l'année 2017. Que ce montant sera majoré annuellement de 2,7 % pour les quatre autres années.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-130-00-414.

2016-467

Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques

Document : Soumission pour l'émission de billet du ministère des Finances, daté du 5 décembre 2016.

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham accepte l'offre qui lui est faite de Banque Royale du Canada pour son emprunt par billets en date du 13 décembre 2016 au montant de 744 800 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 141, 154, 181, 233, 304, 330, 349 et 344. Ce billet est émis au prix de 100 \$ CAN pour chaque 100 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq ans comme suit :

Montant	Taux	Échéance
104 100 \$	2,28 %	13 décembre 2017
106 700 \$	2,28 %	13 décembre 2018
109 000 \$	2,28 %	13 décembre 2019
111 700 \$	2,28 %	13 décembre 2020
313 300 \$	2,28 %	13 décembre 2021

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.



2016-468

Résolution de courte échéance

CONSIDÉRANT que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Farnham souhaite emprunter par billet un montant total de 744 800 \$:

Règlement	Montant
141	75 700 \$
154	39 800 \$
181	39 600 \$
233	40 900 \$
304	95 600 \$
330	123 100 \$
349	115 700 \$
344	69 100 \$
344	145 300 \$

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze mois lors d'un refinancement;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham avait, le 12 décembre 2016, un montant de 744 800 \$ à renouveler sur un emprunt original de 1 615 500 \$, pour une période de cinq ans et dix ans, en vertu des règlements numéro 141, 154, 181, 233, 304, 330, 349 et 344;

CONSIDÉRANT qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

QU'un emprunt par billet au montant de 744 800 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 141, 154, 181, 233, 304, 330, 349 et 344 soit réalisé.

QUE les billets soient signés par le maire, ou en son absence le maire suppléant et la trésorière, ou en son absence le trésorier adjoint.

QUE les billets soient datés du 13 décembre 2016.

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement.

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

Année	Montant
2017	104 100 \$
2018	106 700 \$
2019	109 000 \$
2020	111 700 \$
2021	114 500 \$ (À payer en 2021)
2021	198 800 \$ (À renouveler)



QUE pour réaliser cet emprunt la Ville de Farnham émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq ans (À compter du 13 décembre 2016), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 233, 304, 330 et 349, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

QUE la Ville de Farnham emprunte 744 800 \$ par billets en renouvellement d'une émission de billets, pour un terme additionnel d'un jour au terme original des règlements mentionnés ci-haut.

2016-469

Programme de la taxe sur l'essence et contribution du Québec

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham doit respecter les modalités de ce Guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle.

QUE la Ville de Farnham s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la de la taxe sur l'essence et contribution du Québec 2014-2018;

QUE la Ville de Farnham approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

QUE la Ville de Farnham s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme.

QUE la Ville de Farnham s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.



QUE la Ville de Farnham atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

QUE la résolution 2016-364 soit abrogée à toutes fins que de droit.

2016-470 Travaux de réfection des filtres à la station de traitement d'eau - Paiement 4

Document : Dossier du directeur du Service de traitement des eaux daté du 25 novembre 2016.

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham effectue le paiement 4 des travaux de réfection des filtres à la station de traitement d'eau à la compagnie Groupe Mécano inc. au montant de 233 548,07 \$, incluant les taxes.

QU'une retenue de 10 % représentant la somme de 22 569,94 \$, excluant les taxes, a été effectuée sur ce paiement.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-400-00-721.

2016-471 Travaux de pavage 2014 - Libération de retenue

Document : Facture de Construction Bauval datée du 30 septembre 2015.

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham libère la retenue du contrat de pavage 2014 et verse à la compagnie Construction Bauval la somme de 6 429,02 \$, excluant les taxes.

2016-472 Aide financière aux organismes ayant participé à la fête de l'Halloween 2016

Document : Dossier de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 31 octobre 2016.

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham verse aux organismes ayant fait du bénévolat à la fête de l'Halloween 2016 les sommes suivantes :

Chevaliers de Colomb	100 \$
CPE Les Champignoies	100 \$
Maison des jeunes de Farnham	100 \$
Club Optimiste de Farnham	100 \$
Cercle des Fermières de Farnham	100 \$
Club photo PixelArt	100 \$

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-92-447.



2016-473 Comité régional de pastorale sociale de Farnham et région - Aide financière

Document : Lettre du Comité régional de pastorale sociale de Farnham et région datée du 11 novembre 2016.

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham octroie une aide financière de 500 \$ au Comité régional de pastorale sociale de Farnham et région pour l'organisation du souper de Noël 2016 des personnes seules et des familles défavorisées.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

Ressources humaines

2016-474 Restructuration des Services techniques et développement

Document : Dossier de la responsable des ressources humaines daté du 23 novembre 2016.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal restructure les Services techniques et développement en abolissant un poste d'inspecteur des bâtiments et en créant un poste d'inspecteur senior.

QUE la description de tâches et l'échelle salariale de ce nouveau poste soient adoptées.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le directeur général, ou en son absence la greffière, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tout document permettant de donner effet à cette décision.

2016-475 Prolongement de la période de probation de l'employé matricule 184

CONSIDÉRANT que l'employé matricule 184 est entré en poste à titre d'opérateur au Service des travaux publics (Département A - Service de traitement des eaux) le 22 août 2016;

CONSIDÉRANT que les dispositions de la convention collective indiquent que cet employé était soumis à une période de probation;

CONSIDÉRANT que certains aspects du travail n'ont pu être évalués à l'intérieur de cette période de probation;

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham prolonge la période de probation de l'employé matricule 184 de soixante-quinze jours travaillés à compter du 22 décembre 2016 afin de permettre de terminer son évaluation.

QUE, si nécessaire, le maire, ou en son absence le maire suppléant et le directeur général, ou en son absence la greffière, soient autorisés à signer une lettre d'entente à cet effet avec le Syndicat national des employés municipaux de la Ville de Farnham.



2016-476 Prolongement de la période de probation de l'employé matricule 186

CONSIDÉRANT que l'employé matricule 186 est entré en poste à titre d'inspecteur en bâtiment et en environnement aux Services techniques et développement le 28 septembre 2016;

CONSIDÉRANT que les dispositions de la convention collective indiquent que cet employé était soumis à une période de probation;

CONSIDÉRANT que certains aspects du travail n'ont pu être évalués à l'intérieur de cette période de probation;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham prolonge la période de probation de l'employé matricule 186 jusqu'au 28 mars 2017 afin de permettre de terminer son évaluation.

QUE, si nécessaire, le maire, ou en son absence le maire suppléant et le directeur général, ou en son absence la greffière, soient autorisés à signer une lettre d'entente à cet effet avec le Syndicat national des employés municipaux de la Ville de Farnham.

Incendie

2016-477 Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi - Entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide mutuelle pour la protection contre l'incendie, la recherche des causes et des circonstances incendie et la sécurité civile

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi a reçu du ministre de la Sécurité publique une attestation de conformité pour son schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie le 2 mai 2016 et que ce schéma est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2016;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'action 49 dudit schéma révisé, en partenariat avec les directeurs de Services de sécurité incendie, la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi a élaboré une entente d'entraide mutuelle régionale uniforme pouvant s'appliquer intégralement sur l'ensemble du territoire;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'action 50 dudit schéma révisé, les dispositions concernant le support en personnel pour la recherche de causes et circonstances sont prévues à cette entente;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'action 51 dudit schéma révisé, les Municipalités locales de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi doivent adopter cette entente;

CONSIDÉRANT que l'entraide favorise équitablement les services et la sécurité des citoyens, la protection des biens et du patrimoine;

CONSIDÉRANT que l'entente a pour but d'uniformiser les frais lors d'entraide incendie, à l'intérieur des Municipalités ou Villes qui sont desservies par la présente entente;

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande



ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham accepte les termes de l'entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide mutuelle pour la protection contre l'incendie, la recherche des causes et des circonstances incendie et la sécurité civile de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi, conditionnellement à ce que le taux horaire pour l'utilisation du camion-échelle soit de 375 \$.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.

QU'en conséquence, les ententes avec les Municipalités suivantes soient résiliées à la date de signature de l'entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide mutuelle pour la protection contre l'incendie, la recherche des causes et des circonstances incendie et la sécurité civile de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi:

- Ville de Dunham (01G-483).
- Ville de Bedford (01G-083).
- Villes de Sutton, Waterloo, Bromont, Cowansville et Lac-Brome (01G-135).
- Municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge (01G-225).

2016-478

Ville de Saint-Césaire - Non renouvellement de l'entente d'entraide incendie

Document : Note du directeur du Service de sécurité incendie datée du 30 novembre 2016.

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham informe la Ville de Saint-Césaire qu'elle ne renouvellera pas l'entente d'entraide incendie et que par conséquent, celle-ci prendra fin le 8 mars 2017.

Travaux publics

2016-479

Octroi du contrat de démolition du bâtiment sis au 378, rue Principale Est

Documents : Procès-verbal d'ouverture des soumissions daté du 30 novembre 2016 et analyse de conformité administrative datée du 1^{er} décembre 2016.

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres public, douze soumissions ont été déposées comme suit :

Soumissionnaires	Prix (Incluant les taxes)
Xpelco Décontamination inc.	56 337,75 \$



Soumissionnaires	Prix (Incluant les taxes)
Choc Démolition inc.	77 759,89 \$
Gestion Dexsen inc.	80 252,55 \$
Bertrand Ostiguy inc.	82 207,12 \$
Les entreprises Géniam (7558589 Canada inc.)	106 754,29 \$
B. Frégeau & fils inc.	107 380,90 \$
Les services de construction Démo Spec inc.	114 802,54 \$
Hammer démolition services environnementaux inc.	114 973,85 \$
Indusco Isolation inc.	129 921,75 \$
Services M. C. R. 64 inc.	137 222,66 \$
Démolition Panzini inc.	186 776,89 \$
Construction Bugère inc.	188 329,05 \$

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que le contrat pour la démolition du bâtiment sis au 378, rue Principale Est soit octroyé à la compagnie Xpelco Décontamination inc. au coût de 56 337,75 \$ incluant les taxes.

Cette dépense sera financée par le fonds de roulement et remboursée sur une période de cinq ans.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-600-00-723.

Services techniques et développement

2016-480

Demande de dérogations mineures - Lot 4 353 770 du cadastre du Québec - 1000, rue Jacques-Cartier Sud

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 11 octobre 2016.

La greffière fait la lecture de la demande de dérogations mineures et invite les personnes présentes qui le désirent à intervenir sur cette demande.

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un avis public concernant cette demande a été publié dans le journal L'Avenir & Des Rivières le 9 novembre 2016;

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë

ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal approuve la demande de dérogations mineures de M. Claude Barabé, propriétaire du lot 4 353 770 du cadastre du Québec sis au 1000, rue Jacques-Cartier Sud, visant à permettre



la construction d'un garage détaché d'une superficie de 111,48 m² et d'une hauteur de 7,62 m, alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* exigent une superficie maximale de 80 m² et une hauteur maximale de 7,16 m.

2016-481 Demande de dérogation mineure - Lot 4 354 521 du cadastre du Québec - 358-360, rue Saint-Charles

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 11 octobre 2016.

La greffière fait la lecture de la demande de dérogation mineure et invite les personnes présentes qui le désirent à intervenir sur cette demande.

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un avis public concernant cette demande a été publié dans le journal L'Avenir & Des Rivières le 9 novembre 2016;

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal refuse la demande de dérogation mineure de M. Gaétan Guérette, requérant, pour M. Rosaire Dupuis, propriétaire du lot 4 354 521 du cadastre du Québec sis au 358-360, rue Saint-Charles, visant à permettre le maintien d'une clôture d'une hauteur de 2,44 m, alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* exigent une hauteur maximale de 2 m.

2016-482 Demande de dérogation mineure - Lot 4 446 456 du cadastre du Québec - 930, chemin Yamaska

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 11 octobre 2016.

La greffière fait la lecture de la demande de dérogation mineure et invite les personnes présentes qui le désirent à intervenir sur cette demande.

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un avis public concernant cette demande a été publié dans le journal L'Avenir & Des Rivières le 9 novembre 2016;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal approuve la demande de dérogation mineure de M. Léo Bédard, propriétaire du lot 4 446 456 du cadastre du Québec sis au 930, chemin Yamaska, visant à permettre que le bâtiment commercial du 940, chemin Yamaska soit situé à 1,35 m de la limite latérale gauche de la propriété, alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* exigent une limite minimale de 2 m.

2016-483 Demande de certificat d'autorisation - 240, rue Principale Est

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 14 novembre 2016.

CONSIDÉRANT la demande de certificat d'autorisation déposée pour le remplacement d'enseignes;



CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham refuse l'émission du certificat d'autorisation pour le remplacement d'enseignes de l'immeuble du 240, rue Principale Est, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale.

2016-484 Demande de certificat d'autorisation - 367, rue Meigs

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 14 novembre 2016.

CONSIDÉRANT la demande de certificat d'autorisation déposée pour l'installation d'enseignes au 367, rue Meigs;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham autorise l'émission du certificat d'autorisation pour l'installation d'enseignes au 367, rue Meigs, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, tel que demandé.

2016-485 Demande de permis - 438, rue de l'Hôte-de-Ville

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 14 novembre 2016.

CONSIDÉRANT que l'émission d'un permis a été autorisée en septembre 2016 pour le remplacement d'une fenêtre;

CONSIDÉRANT que les travaux effectués ne respectent pas les dispositions du permis émis;

CONSIDÉRANT que certains travaux ont été réalisés sans permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë

ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal accepte les travaux réalisés au 438, rue de l'Hôtel-de-Ville mais exige le remplacement de la fenêtre à battants par une fenêtre à guillotine.

QUE le conseil municipal autorise l'émission d'un permis pour régulariser les travaux effectués sans autorisation à cette même adresse.

2016-486 Demande de permis - 341-343, rue Saint-Joseph

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 14 novembre 2016.

CONSIDÉRANT la demande de permis déposée pour l'ajout de fenêtres au bâtiment sis aux 341-343, rue Saint-Joseph;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;



Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal autorise l'émission du permis pour l'ajout de deux fenêtres en façade avant du bâtiment sis aux 341-343, rue Saint-Joseph, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, aux conditions suivantes :

- Deux fenêtre doubles devront être installées de façon symétrique, de part et d'autre de l'entrée principale en façade, et ce, tel qu'illustré sur la photo ci-dessous :



- Le haut des fenêtres devra être aligné avec le haut de la porte d'entrée.
- Lorsque d'autres fenêtres seront à remplacer sur le bâtiment principal, celles-ci devront être à guillotine.

2016-487

Demande de permis - 1224, rue Principale Est

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 14 novembre 2016.

CONSIDÉRANT la demande de permis déposée pour la réfection extérieure du bâtiment sis au 1224, rue Principale Est;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal autorise l'émission du permis pour la réfection extérieure du bâtiment sis au 1224, rue Principale Est, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, pour les travaux suivants :

- Remplacement du revêtement de toiture pour installer un toit en acier galvanisé de couleur gris ardoise.
- Remplacement du revêtement de vinyle existant pour installer du déclin de canexel posé à l'horizontal (Modèle « ridgewood » de couleur granite).
- Installation de nouvelles fenêtres à guillotine, en PVC blanc, à l'exception de la véranda où quatre nouvelles fenêtres à battants seront installées. Afin de s'harmoniser avec les fenêtres à guillotine, des meneaux en PVC blanc de 2' ¼" seront installés au centre pour donner l'illusion que les fenêtres sont à guillotine.



- Les arrêtes du bâtiment et les cadrages des ouvertures seront de couleur blanche, pour s'harmoniser avec les corniches.
- Refaire et isoler la véranda en façade avant du bâtiment afin qu'elle puisse être utilisée à l'année.

2016-488 Demande de permis - 367, rue Meigs

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 14 novembre 2016.

CONSIDÉRANT la demande de permis déposée pour la réfection extérieure du bâtiment sis au 367, rue Meigs;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal autorise l'émission du permis pour la réfection extérieure du bâtiment sis au 367, rue Meigs, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, pour les travaux suivants :

- Remplacement des portes extérieures en façade du bâtiment par des portes en aluminium noires vitrées.
- Remplacement des garde-corps de la galerie de l'étage en façade du bâtiment par de nouveaux garde-corps en aluminium noir.
- Remplacement du recouvrement du pourtour de la galerie de l'étage en façade avant par un revêtement d'aluminium noir.

Loisirs, culture et tourisme

2016-489 Activités 2017 - Permis de vente de boissons alcoolisées

Document : Dossier de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 22 novembre 2016.

CONSIDÉRANT la programmation des activités culturelles pour l'année 2017;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham autorise la vente de boissons alcoolisées lors des activités suivantes :

Activité	Horaire	Lieu
Phil Roy	20 janvier Midi à minuit	École secondaire Jean-Jacques-Bertrand
Mike Ward	3 mars Midi à minuit	École secondaire Jean-Jacques-Bertrand
Famille Ouellette	5 mai Midi à minuit	Marché de la Station Gourmande
Fête nationale	23 juin Midi à minuit	Parc Roch-Bourbonnais
Hommage à U2	11 juillet Midi à minuit	Rue de l'Hôtel-de-Ville



Activité	Horaire	Lieu
Hommage à Nirvana	25 juillet Midi à minuit	Rue de l'Hôtel-de-Ville
Hommage à déterminer	1 ^{er} août Midi à minuit	Rue de l'Hôtel-de-Ville
Hommage aux Cowboys Fringants	8 août Midi à minuit	Rue de l'Hôtel-de-Ville
Farnham en fête	26 août Midi à minuit	Rue Principale
Émilie Janvier	17 novembre Midi à minuit	Marché de la Station Gourmande

QUE M^{me} Roxanne Roy-Landry, directrice du Service des loisirs, culture et tourisme soit autorisée à demander les permis nécessaires à cette fin.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-702-20-639.

Ajouts

2016-490 **Marché de solidarité de Cowansville - Pacte Brome-Missisquoi**

Document : Courriel du Marché de solidarité de Cowansville daté du 28 novembre 2016.

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham appuie, sans contribution financière, le projet du Marché de solidarité de Cowansville dans le cadre du Pacte Brome-Missisquoi 2017.

2016-491 **Embauche d'un opérateur au Service des travaux publics (Département A - Service de traitement des eaux)**

Document : Dossier de la responsable des ressources humaines daté du 5 décembre 2016.

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de M. Serge Hébert;

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham embauche M. Sébastien Tremblay au poste d'opérateur au Service des travaux publics (Département A - Service de traitement des eaux) à compter du 16 janvier 2017.

QUE les conditions de travail et avantages rattachés à ce poste soient ceux inscrits dans la convention collective actuellement en vigueur.

Seconde période de questions

Quatre des vingt-trois personnes présentes interviennent sur les sujets suivants :

- Frais d'avocat de la Ville.
- Dossier des pompiers pas réglé.



- Vente du terrain à l'intersection de la route 104 et de la rue Jacques-Cartier Sud.
- Vente du terrain où est actuellement situé l'immeuble du 378, rue Principale Est.
- Frais d'expertise dans le dossier d'expropriation du 433, rue Jacques-Cartier Sud.
- Objectifs de la procédure d'expropriation de l'immeuble du 433, rue Jacques-Cartier Sud.
- Projet d'habitations à loyer modique sur le terrain de l'ancien garage municipal.
- Itinérant près du Rossy.
- Souhaits de joyeuses fêtes et santé aux membres du conseil.

La séance est levée à 19 h 48.

Marielle Benoit, OMA
Greffière

Josef Hüsler
Maire